

frais de l'Etat (1). Des précautions furent prises pour que la montagne pût être franchie avec moins de danger, et nous apprenons par Ammien Marcellin qu'alors, comme aujourd'hui, de longs pieux étaient disposés dans les endroits difficiles pour indiquer la direction de la route, lorsqu'une neige perfide venait à en dérober la trace (2).

Quand l'Empire disparut, l'hospice ne tomba pas avec lui. La nécessité de conserver leurs communications avec Rome obligea plusieurs nations chrétiennes d'outre-monts à le maintenir en concourant à son entretien. La charge des approvisionnements et de la surveillance du personnel était confiée à des ecclésiastiques. C'est ainsi que cet établissement se soutint pendant les premiers siècles du moyen-âge. Mais, dans l'extrême confusion où s'abîma la puissance des successeurs de Charlemagne, l'hospice du *Mont-Joux*, n'étant plus protégé, fut ruiné, puis abandonné. La dernière mention que l'histoire en fait appartient à l'année 859. On la trouve dans un acte passé entre Lothaire, roi d'Austrasie, et son frère Louis, roi d'Italie (3). Depuis ce moment jusqu'au jour où l'hospice actuel sortit de terre, un siècle devait s'écouler.

Pendant cette malheureuse période, toute remplie par les ravages des Sarrasins et des Normands, quelques débris des armées qui rançonnaient l'Occident s'emparèrent du *Mont-Joux*, s'y établirent en bandes de brigands, détroussant les voyageurs, égorgeant les caravanes ou les écrasant sous des blocs de rocher. Ce qu'il y a de plus étrange, au milieu du désordre qui avait envahi cette partie des Alpes, c'est que les mêmes hommes qui spoliaient et assassinaient les pèle-

(1) Vie de saint Bernard, c. 11.

(2) *Obquæ locorum callidi, eminentes ligneos stilos per cautiora loca defigunt, ut eorum series viatorem ducat obnoxium.* lib. XV, c. 10.

(3) Vie de saint Bernard, c. XI.